

(1)  
(N° 23.)  
—

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1867.

---

### **Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get du Ministère de la Justice pour l'exercice 1868.**

*(Voir les N° 106, session de 1866-1867, le N° 16, session de 1867-1868  
de la Chambre des Représentants, et le N° 9 du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron DELLAFAILLE, f. f. de Président; le Comte DE ROBIANO  
et DOLEZ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de la Justice pour 1868 s'élève à 15,483,748 fr. et présente ainsi sur celui de 1867, qui était de 15,473,768 fr., une différence en plus de 9,980 fr., qui est suffisamment expliquée dans la note préliminaire qui accompagne le Projet.

Le Budget n'ayant donné lieu à aucune observation dans le sein de la Commission de la Justice, celle-ci a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le Projet de Loi.

*Pour le Président,*  
Comte DE ROBIANO.

*Le Rapporteur,*  
F. DOLEZ.